

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE BRETAGNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Bretagne est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme d'une avance sans intérêt et sans garantie,
- le suivi : accompagnement après création pour limiter le risque d'échec.

Ce prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Bretagne est un prêt qui est accordé au porteur de projet et non à l'entreprise. Il permet de renforcer les fonds propres et finance le Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Il vient généralement en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise les créateurs ou repreneurs d'entreprises. L'entreprise doit être créée ou reprise sur le territoire couvert par Initiative Bretagne.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le prêt permet de renforcer les fonds propres et finance le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres.

Pour quelle durée ?

Le remboursement peut aller de 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Bretagne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE BRETAGNE

- Cap Entreprises 1
30 rue des Châtelets
22950 TRÉGUEUX
Téléphone : 02 96 76 55 60